



Le cautionnement bancaire et la proportionnalité

Fiche pratique publié le 10/11/2015, vu 1624 fois, Auteur : [Maître AFLALO Nathalie](#)

L'acte de cautionnement auquel une personne physique s'engage doit être proportionné à ses biens et ses revenus. Cet article a pour objet de revenir sur cette obligation légale et d'analyser la dernière jurisprudence de la cour de cassation.